

CHARTRE D'ENGAGEMENT AU CAMPUS DES MÉTIERS ET DES QUALIFICATIONS

« Industries créatives de la mode et du luxe »



Préambule

Priorité gouvernementale dans le cadre de la rénovation de la voie professionnelle, **les Campus des Métiers et des Qualifications** sont construits autour d'un secteur d'activité d'excellence implanté dans une région. Ils contribuent à soutenir, par la formation, les politiques territoriales de développement économique et social et à faciliter l'insertion des jeunes et des adultes dans l'emploi. Cet écosystème associe les enseignements secondaires aux enseignements supérieurs ; les élèves aux apprentis ; la formation tout au long de la vie dont sa première phase, la formation initiale (voie scolaire, apprentissage...) ; l'école aux entreprises, aux pôles de compétitivité et à la recherche.

Le Campus des Métiers et des Qualifications Industries créatives de la mode et du luxe en Pays de la Loire labellisé en février 2017 et relabellisé en août 2020 par le Ministère de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, est un réseau d'acteurs (entreprises, institutionnels et organismes de formation) de la filière Mode & Luxe - habillement, textile, maroquinerie, chaussures, matériaux souples, design et bijouterie. **Le lycée Fernand Renaudeau la Mode de Cholet**, labellisé Lycée des Métiers de la mode depuis 2008, est l'établissement support de ce Campus et héberge la plateforme technologique « e-Mode ».

Porté par la région des Pays-de-la-Loire et le Rectorat, et soutenu par les branches professionnelles de la filière en Pays-de-la-Loire, ce Campus a pour vocation de renforcer les liens entre le monde de la formation et celui de l'économie.

Article 1 : Les enjeux du Campus

Les acteurs du campus souhaitent répondre **aux enjeux d'accompagnement et de développement de la filière Mode & Luxe en Pays-de-la-Loire** :

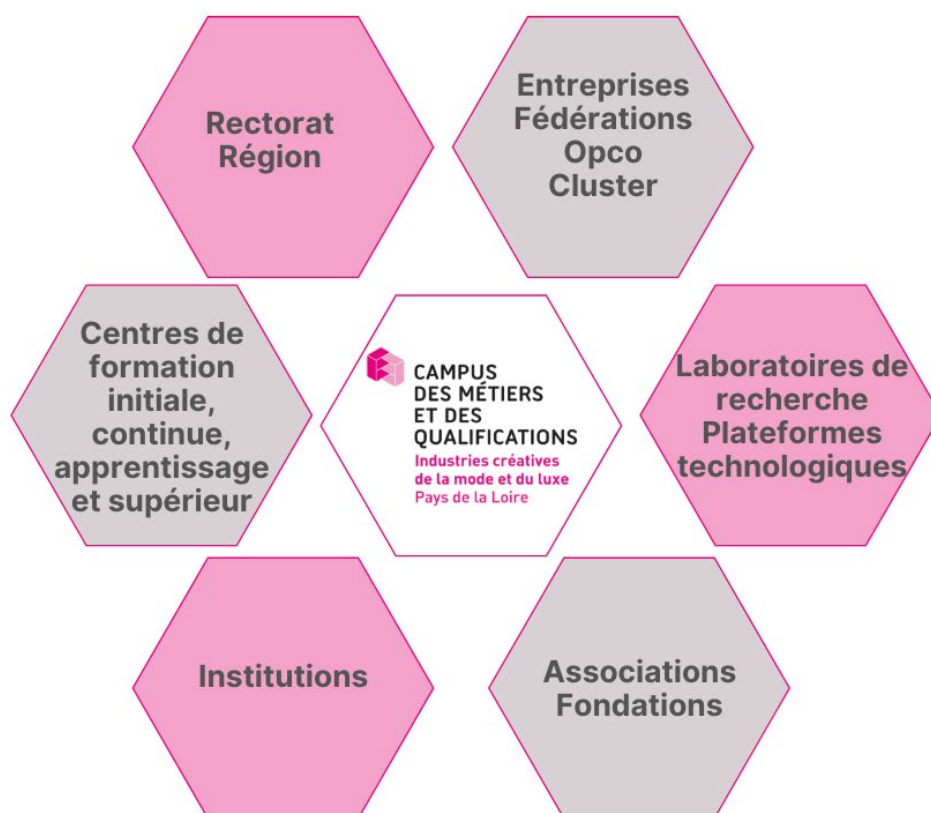
- Rendre attractifs les métiers et les formations de la Mode & du Luxe, et notamment l'apprentissage
- Apporter des réponses appropriées et coordonnées aux besoins en compétences et en formation des entreprises
- Améliorer la construction et la lisibilité des parcours
- Mettre en place des projets pédagogiques collaboratifs
- Créer entre partenaires des synergies génératrices d'un enrichissement mutuel
- Insérer dans l'emploi les publics formés
- Partager les moyens et mutualiser les bonnes pratiques
- Participer au développement économique du territoire
- Favoriser le développement de l'ouverture internationale

Article 2 : Les actions du Campus

Fort de son réseau de partenaires et des moyens qui lui sont associés, le Campus se mobilise pour mener des actions concrètes. Conformément aux décisions du comité d'orientations stratégiques pour atteindre ces objectifs, les axes de travail sont les suivants :

- Attractivité des formations et des métiers de la filière Mode & Luxe - habillement, textile, maroquinerie, chaussures, matériaux souples, design et bijouterie et visibilité du campus (outils de communication, salons, évènement phare du campus...)
- Adéquation de l'offre de formation aux besoins des entreprises du territoire (coloration des formations aux spécificités territoriales, formation des enseignants, ...)
- Innovation et besoins en compétences de demain

Article 3 : Les acteurs du Campus



au service de la filière de la **Mode & du Luxe** en Pays-de-la-Loire.

Article 4 : Les moyens du Campus

Une **référente académique et régionale**, employée par le Recteur de la Région académique, a pour mission de promouvoir l'émergence et le déploiement des campus, d'organiser des groupes de travail entre les différents directeurs opérationnels des campus de la région et de favoriser les échanges, l'émulation et la diffusion des bonnes pratiques.

Une **directrice opérationnelle du campus**, employée par le Recteur de la Région académique, anime et coordonne les groupes de travail du campus et les projets qui en émergent au bénéfice de l'écosystème. Elle est l'interlocutrice privilégiée des acteurs partenaires du Campus. Le Lycée Fernand Renaudeau la Mode de Cholet est l'établissement support du Campus dans lequel est implanté le bureau de la directrice.

Le **financement des actions** du Campus a plusieurs origines :

- Un financement de la Région sous deux formes : une subvention de fonctionnement et une subvention sur actions Campus
- Une cotisation annuelle des adhérents
- De la taxe d'apprentissage « hors quota »
- Des contributions volontaires des partenaires sur des actions et des projets spécifiques
- Des appels à projets auxquels pourrait répondre le Campus sur des actions spécifiques.

Article 5 : La Gouvernance

Le mode de gouvernance du Campus est fondé sur :

- **L'Assemblée Générale** annuelle : Présidée par un(e) représentant(e) des entreprises et constituée des membres de chaque structure partenaire du Campus. Y sont proposées et validées les orientations stratégiques définies au COS (Comité d'Orientations Stratégiques) et exposée l'avancée des travaux des différentes Commissions.
- **Un Comité d'Orientations Stratégiques** : Il se réunit une fois par trimestre. Il priorise les actions à mettre en œuvre au sein des Commissions, suit leurs avancées et en rend compte lors de l'AG.

Il est composé comme suit :

- Le/la Président(e) du Campus, issu(e) du monde économique
 - Un représentant du Rectorat, adjointe au Drafpic et coordonnatrice académique des campus
 - Un représentant de la Région
 - Le proviseur de l'établissement support du campus (LP Renaudeau La Mode à Cholet)
 - Un représentant de Mode Grand Ouest
 - Un représentant du Groupement Régional de la Chaussure en Pays-de-la-Loire
 - Un représentant de la formation continue et de l'apprentissage
 - Un représentant de l'enseignement supérieur
 - Un représentant de l'enseignement catholique
 - Un représentant de la DREETS
 - Un représentant de l'Agglomération du Choletais
 - Le directeur opérationnel du campus (H/F)
- **Les Commissions** : Elles sont composées d'experts et des membres partenaires qui y participent volontairement. Elles sont évolutives et œuvrent à la réalisation d'actions concrètes au service des orientations stratégiques définies pour le Campus. Des groupes projet peuvent être constitués autant que de besoin pour la mise en œuvre opérationnelle d'actions ou de projets.

Les 3 commissions retenues à ce jour sont :

- Attractivité des formations et des métiers de la filière Mode & Luxe - habillement, textile, maroquinerie, chaussures, matériaux souples, design et bijouterie et visibilité du campus (outils de communication, salons, événement phare du campus...)
- Adéquation de l'offre de formation aux besoins des entreprises du territoire (coloration des formations aux spécificités territoriales, formation des enseignants, ...)
- Innovation et besoins en compétences de demain

Article 6 : La gestion

L'ordonnateur du Lycée Fernand Renaudeau La Mode de Cholet, support du campus, élabore le budget et assure sa gestion selon le mode de comptabilisation des ressources spécifiques.

Le conseil d'administration de l'établissement support vote la ligne budgétaire campus dans son budget.

L'agent comptable paie les dépenses et encaisse les recettes

Article 7 : L'adhésion annuelle

Chaque année, les adhérents signent le bulletin d'adhésion au campus et règlent leur cotisation annuelle de 300€ soit par chèque soit par virement.

Les partenaires peuvent entrer ou sortir du campus.

Adhérer au campus c'est

- Agir au service des enjeux de recrutement sur le territoire ligérien pour la filière Mode & Luxe
- Intégrer un vaste réseau d'acteurs de l'emploi et de la formation de la filière en région Pays de la Loire (entreprises, institutionnels, prescripteurs, établissements et organismes de formation...)
- Être invité à l'Assemblée Générale annuelle et pouvoir suggérer des actions à conduire, des thèmes à traiter... en bénéficiant d'une voix délibérative
- Prendre part aux décisions opérationnelles en intégrant une des commissions dédiées à l'élaboration des plans d'actions et à leur mise en œuvre